

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 66-427-1932 Promotions. Reclassements. Rappels d'ancienneté.

n° 66-427-1932

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
12 février 1932

Numéro JO
n° 427 du 30/06/1932

Date du numéro
30 juin 1932

TEXTE INTÉGRAL

adjoint principal après deux ans, Par application des dispositions de l'arrêté du 18 août 1929, lui attribuant pour services de guerre, une majoration d'ancienneté de huit mois et un jour, M. Ivière qui, au 1er juillet 1927, réunit une ancienneté de douze mois et vingt jours dans l'échelon après deux ans, passe automatiquement à l'échelon d'adjoint principal après quatre ans le 11 juin 1928.